

Rédacteur en chef: JOSEPH TASSE

Edition Quotidienne: Un an, payable d'avance \$4.00; Six mois, payable d'avance \$2.00; Payable dans le cours de l'année 5.00; Payable à la fin du semestre 2.50. Edition Hebdomadaire: Un an, \$1.00, invariablement payable d'avance. BUREAUX - No. 445, rue Sussex, Ottawa, et No. 70, rue Albert, Hull.

Administrateur: C. D. THÉRIAULT

Les lettres et envois non affranchis sont refusés



BUREAU DE POSTE D'OTTAWA

TABLEAU indiquant l'heure de l'arrivée et du départ des trains

1879 - Arrangements d'hiver - 1879.

Table with columns: MALLS, Forme, Délivré. Lists various mail services and their schedules.

Toutes lettres enregistrées doivent être mises à la poste une demi-heure d'avance.

Bureau ouvert depuis 8 h. A.M. jusqu'à 6 h. P.M. Pour ce qui regarde la Banque d'Épargne du Bureau on se rendra sur la Poste, d'été de 9 heures A.M. jusqu'à 4 heures P.M., chaque jour.

G. P. BAKER, Maître de Poste.

Ottawa, 21 Nov. 1878

Chemin de Fer Intercolonial

ARRANGEMENTS D'HIVER. COMMENÇANT LE 17 NOV. 1878.

Il y a, tous les jours, des trains express, à passages tous, pour les voyageurs, (les Dimanches exceptés), aux heures suivantes: Partant de la Pointe-Lévis, 8.15 A.M. Arrivant à Trois Pistoles, 2.41 P.M.

Les trains de Saint-Jean à Halifax restent à Moncton chaque dimanche, à 4.42 P.M. et de Saint-Jean à 5.05 P.M., le samedi, restent à Campbellton le dimanche.

Les trains de Saint-Jean à Halifax restent à Moncton chaque dimanche, à 4.42 P.M. et de Saint-Jean à 5.05 P.M., le samedi, restent à Campbellton le dimanche.

Les trains de Saint-Jean à Halifax restent à Moncton chaque dimanche, à 4.42 P.M. et de Saint-Jean à 5.05 P.M., le samedi, restent à Campbellton le dimanche.

Les trains de Saint-Jean à Halifax restent à Moncton chaque dimanche, à 4.42 P.M. et de Saint-Jean à 5.05 P.M., le samedi, restent à Campbellton le dimanche.

Les trains de Saint-Jean à Halifax restent à Moncton chaque dimanche, à 4.42 P.M. et de Saint-Jean à 5.05 P.M., le samedi, restent à Campbellton le dimanche.

Les trains de Saint-Jean à Halifax restent à Moncton chaque dimanche, à 4.42 P.M. et de Saint-Jean à 5.05 P.M., le samedi, restent à Campbellton le dimanche.

Les trains de Saint-Jean à Halifax restent à Moncton chaque dimanche, à 4.42 P.M. et de Saint-Jean à 5.05 P.M., le samedi, restent à Campbellton le dimanche.

Les trains de Saint-Jean à Halifax restent à Moncton chaque dimanche, à 4.42 P.M. et de Saint-Jean à 5.05 P.M., le samedi, restent à Campbellton le dimanche.

Les trains de Saint-Jean à Halifax restent à Moncton chaque dimanche, à 4.42 P.M. et de Saint-Jean à 5.05 P.M., le samedi, restent à Campbellton le dimanche.

Les trains de Saint-Jean à Halifax restent à Moncton chaque dimanche, à 4.42 P.M. et de Saint-Jean à 5.05 P.M., le samedi, restent à Campbellton le dimanche.

Les trains de Saint-Jean à Halifax restent à Moncton chaque dimanche, à 4.42 P.M. et de Saint-Jean à 5.05 P.M., le samedi, restent à Campbellton le dimanche.

Les trains de Saint-Jean à Halifax restent à Moncton chaque dimanche, à 4.42 P.M. et de Saint-Jean à 5.05 P.M., le samedi, restent à Campbellton le dimanche.

Les trains de Saint-Jean à Halifax restent à Moncton chaque dimanche, à 4.42 P.M. et de Saint-Jean à 5.05 P.M., le samedi, restent à Campbellton le dimanche.

Les trains de Saint-Jean à Halifax restent à Moncton chaque dimanche, à 4.42 P.M. et de Saint-Jean à 5.05 P.M., le samedi, restent à Campbellton le dimanche.

Les trains de Saint-Jean à Halifax restent à Moncton chaque dimanche, à 4.42 P.M. et de Saint-Jean à 5.05 P.M., le samedi, restent à Campbellton le dimanche.

Les trains de Saint-Jean à Halifax restent à Moncton chaque dimanche, à 4.42 P.M. et de Saint-Jean à 5.05 P.M., le samedi, restent à Campbellton le dimanche.

Les trains de Saint-Jean à Halifax restent à Moncton chaque dimanche, à 4.42 P.M. et de Saint-Jean à 5.05 P.M., le samedi, restent à Campbellton le dimanche.

Les trains de Saint-Jean à Halifax restent à Moncton chaque dimanche, à 4.42 P.M. et de Saint-Jean à 5.05 P.M., le samedi, restent à Campbellton le dimanche.

Les trains de Saint-Jean à Halifax restent à Moncton chaque dimanche, à 4.42 P.M. et de Saint-Jean à 5.05 P.M., le samedi, restent à Campbellton le dimanche.

Les trains de Saint-Jean à Halifax restent à Moncton chaque dimanche, à 4.42 P.M. et de Saint-Jean à 5.05 P.M., le samedi, restent à Campbellton le dimanche.

Les trains de Saint-Jean à Halifax restent à Moncton chaque dimanche, à 4.42 P.M. et de Saint-Jean à 5.05 P.M., le samedi, restent à Campbellton le dimanche.

Les trains de Saint-Jean à Halifax restent à Moncton chaque dimanche, à 4.42 P.M. et de Saint-Jean à 5.05 P.M., le samedi, restent à Campbellton le dimanche.

Les trains de Saint-Jean à Halifax restent à Moncton chaque dimanche, à 4.42 P.M. et de Saint-Jean à 5.05 P.M., le samedi, restent à Campbellton le dimanche.

Les trains de Saint-Jean à Halifax restent à Moncton chaque dimanche, à 4.42 P.M. et de Saint-Jean à 5.05 P.M., le samedi, restent à Campbellton le dimanche.

Les trains de Saint-Jean à Halifax restent à Moncton chaque dimanche, à 4.42 P.M. et de Saint-Jean à 5.05 P.M., le samedi, restent à Campbellton le dimanche.

Les trains de Saint-Jean à Halifax restent à Moncton chaque dimanche, à 4.42 P.M. et de Saint-Jean à 5.05 P.M., le samedi, restent à Campbellton le dimanche.

Les trains de Saint-Jean à Halifax restent à Moncton chaque dimanche, à 4.42 P.M. et de Saint-Jean à 5.05 P.M., le samedi, restent à Campbellton le dimanche.

Les trains de Saint-Jean à Halifax restent à Moncton chaque dimanche, à 4.42 P.M. et de Saint-Jean à 5.05 P.M., le samedi, restent à Campbellton le dimanche.

Les trains de Saint-Jean à Halifax restent à Moncton chaque dimanche, à 4.42 P.M. et de Saint-Jean à 5.05 P.M., le samedi, restent à Campbellton le dimanche.

Les trains de Saint-Jean à Halifax restent à Moncton chaque dimanche, à 4.42 P.M. et de Saint-Jean à 5.05 P.M., le samedi, restent à Campbellton le dimanche.

Les trains de Saint-Jean à Halifax restent à Moncton chaque dimanche, à 4.42 P.M. et de Saint-Jean à 5.05 P.M., le samedi, restent à Campbellton le dimanche.

Les trains de Saint-Jean à Halifax restent à Moncton chaque dimanche, à 4.42 P.M. et de Saint-Jean à 5.05 P.M., le samedi, restent à Campbellton le dimanche.

Chemin de fer Q. M. O. et O.

PROVINCE DE QUÉBEC. CHAMBRE DU PARLEMENT. BILLES PRIVÉS.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLES PRIVÉS ou LOGAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Billes Privées de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Billes Privées.

Toutes pétitions pour BILLES PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premiers sèmes" de la session.

L. DELORME, Greffier de l'Ass. Lég. Québec, 16 Février 1880.

C. A. SCOTT, Surintendant général, Division Ouest.

C. A. STARK, Agent général.

CHAS. DESJARDINS, Agent général.

Librairie CANADIENNE.

F. X. MICHAUD, LIBRAIRE.

Libres d'histoire, de prières, d'école, ROMANS INTERESSANTS, Objets de piété, de fantaisie, images, etc., etc.

F. X. MICHAUD, RELIEUR ET REGLEUR.

Livres de comptes de toute espèce et de toute dimension, cahiers pour les écoles, etc., etc., etc.

Vieux livres et musique reliés avec goût et à des PRIX TRÈS MODÈRES. Une visite est sollicitée.

F. X. MICHAUD, 482, Rue SUSSEX, OTTAWA.

6 septembre 1879.

Alex. Mortimer.

Papeterie, Reliure, Manufacture de livres de comptes, Gravure sur pierre et sur cuivre.

O. V. GREENE, Directeur du département lithographique.

Ordres exécutés avec promptitude et de la manière la plus soignée.

ALEX. MORTIMER, 194, 196 et 198, Rue SPARKS, OTTAWA, 22 juillet 1879.

Merveilleuse invention. LITHOGRAM PATENTÉ DE JACOB

Brevet le 16 juillet 1879.

TEMPERATURE ET TRAVAIL DE SAUVÉ. 10 impressions à la minute. Au-dessus de 50 impressions à la fois.

Presses, rouleaux, tampons ou batteries sont inutiles. Le procédé est si simple qu'un enfant peut le travailler.

Indispensable pour Syndics officiels, Avocats, Architectes, Géomètres, Banquiers, Marchands et autres.

Ces appareils sont de la dimension des cartes postales, des billets, des lettres et papiers d'affaires, et coûtent respectivement \$2.50, \$5, \$7, et \$9.

J. M. JACOB, Breveté, 457, rue Saint-Paul, Montréal.

EN VENTE CHEZ James Hope et Cie, AGENTS À OTTAWA. Ottawa, 20 août 1879.

Napoleon Andette, BARBIER COIFFEUR, No. 2564 RUE WELLINGTON, VIS-A-VIS L'Hotel "Royal Exchange."

CIGARES, Tabac et Pipes de première qualité constamment en mains. Ottawa, 26 Dec. 1879.

R. C. W. MacCUAIG, Syndic Officiel pour la Cité d'Ottawa et le Comté de Carleton.

Bureau - No. 60 Rue Sparks, Ottawa, 29 janvier 1879.

J. Brewer, ENCANTEUR, 148 RUE SPARKS 143, Ottawa, 11 juillet 1879.

P. LARMONTH, Comptable et agent général, Syndic officiel pour le comté de Carleton et la cité d'Ottawa.

AGENT POUR La compagnie d'assurance contre le feu "Western."

La compagnie d'assurance "Québec," La compagnie d'assurance "Lancashire," La compagnie d'assurance "Standard Life," La ligne de steamers "Anchor."

Bureau, 161 rue Sparks, Ottawa, Ottawa, 18 août 1879.

T. RAJOTTE, Syndic Officiel, Pour le comté de Carleton et la ville d'Ottawa, Comptable et Collecteur.

Bureau - 64 rue Wellington, Ottawa, Ottawa, 14 août 1879.

DEMEAGEMENT, F. DUHAMEL

désire informer ses nombreux amis et le public, en général, qu'il a transporté son état au MARCHÉ DU QUARTIER BY, étal "B," ci-devant occupé par J. Cassidy, où il tiendra constamment un approvisionnement de Viandes de toutes sortes

DANS LA MEILLEURE CONDITION. Reconnaisance de l'encouragement libéral qu'il a reçu par le passé, il espère que ses pratiques lui continueront leur patronage dans son nouvel établissement.

Ottawa, 11 Nov. 1879.

CHAPEAUX DU PRINTEMPS. TOUTES SORTES DE CHAPEAUX DU PRINTEMPS. REÇUS TOUS LES JOURS, CHEZ GEORGE SIMMS, 585 Rue Sussex.

O'n Nettoie et Repasse les CHAPEAUX DE FEUTRE. Ottawa, 1er avril 1879.

Wm HOWE, 293, RUE CUMBERLAND. Peintre, Doreur, Vitrier, Tapissier, etc.

Importateur et marchand de Tapisseries et de decors. Peinture, huile, vitres, mastics, vernis, etc. Ottawa, 22 octobre, 1879.

GIBIER ET POISSON. ON trouvera toujours l'AMI MOISE à son Magasin, au Marché nord du Quartier By, de même que son représentant dans le Marché Wellington, avec un approvisionnement complet de Poissons et de Gibiers de tout espèce, qu'il vend comme par le passé à des prix très réduits.

MOISE LAPOINTE, Ottawa, 26 Dec. 1879.

ASSURANCE CONTRE LE FEU.

ROYALE D'ANGLETERRE, ACTIF, \$18,000,000.

Le sousigné est préparé à accepter, des RISQUES CONTRE LE FEU, aux taux les plus réduits sur toutes descriptions de propriétés qu'il est d'usage d'assurer.

LE SOUSIGNÉ EST AUSSI L'AGENT DE LA Compagnie Canadienne "Trust and Loan," Argent à prêter sur Propriétés Foncières en ville et à la campagne, dans les provinces de Québec et d'Ontario. En toutes sommes voulues.

Hypothèques achetées. T. M. CLARK, Agent, Coin des rues ELGIN et WELLINGTON, Ottawa, 28 mars 1879.

LA COMPAGNIE DE PRET DU CANADA. BUREAU PRINCIPAL, No. 8 RUE JACQUES, HAMILTON, CANADA.

W. HENDRIE, Président. W. H. GLASSCO, Vice-Président.

DIRECTEURS: Edward Brown, John Eastwood, J. M. Lothridge, Chas. M. Council, R. A. Lucas, James Sampson, Alexander Duncan.

Cette Compagnie est en état de prêter toutes sommes d'argent sur la garantie de Bienes Foncières à long et court terme jusqu'à 20 ans et elle offre les conditions les plus favorables aux emprunteurs qui ont le privilège de payer le principal et l'intérêt, en versements égaux, soit tous les ans, soit tous six mois ou bien tous les trois mois, selon les conditions de paiement de la Compagnie.

HYPOTHEQUES ACHETES. On peut s'adresser personnellement aux bureaux de la Compagnie ou bien par lettres adressées à ALEX. MACADAMS, Gérant.

R. C. W. MacCUAIG, Estimateur et agent général d'assurance et de billets. No. 69, RUE SPARKS, OTTAWA. Aussi Syndic Officiel. On a besoin d'Évaluateurs attentifs et de confiance, dans chaque comté. Ottawa, 29 janvier 1879.

James Mitchell et Cie. Prennent la liberté d'annoncer qu'ils sont devenus les acquéreurs du siège d'affaires et de l'établissement de la ci-devant compagnie MORRISON, McKEAN et CIE., pour la collection en gros de biscuits et pâtisseries, de rue York, Ottawa, et y font exécuter des changements et des améliorations qui les mettront sur un pied de concurrence avantageuse avec les premières maisons de la Puisseance, tant pour la qualité des produits que pour les conditions de vente, et conséquemment, ils font appel avec confiance au commerce en demandant une part de son patronage.

Aucune concession de terre ou exemption de taxe ne sera demandée, bien que nos dépenses soient considérables. Notre boulangerie au No. 146 rue Bank, a toujours le patronage de ceux qui aiment le pain de première qualité.

J. MITCHELL ET CIE., 146 Rue Bank, et 66 Rue York, Ottawa, 27 janvier 1879.

AGENT, LISEZ CECL. NOUS paierons à des agents \$100 par mois de rétribution, frais à part, on nous leur abandonnerons une rémunération décente pour la vente du privilège de nos recettes et merveilleuses inventions. Nous sommes sérieux dans ce que nous avançons. Échantillons gratuits. Adresse SHERMAN ET CIE., Marshall, Mich.

Cadeaux de Noel

JOUR de L'AN. CHATFIELD, 92, RUE RIDEAU.

On trouve: Vases, Coupes et Soucoupes, Gobelets, services de toilette, Lampes, Carafes, verres à vin, etc., etc. Ottawa, 17 décembre 1879.

MARCHANDISES SECHES AU Magasin Populaire DE A. D. RICHARD, COIN DES RUES DE L'EGLISE ET CUMBERLAND, OTTAWA.

M. RICHARD a toujours un assortiment des plus variés et des plus complets qu'il offre aux prix les plus raisonnables. Ottawa, 20 octobre 1879.

PROTECTION A L'ARCADE.

Le moyen le plus certain de protéger votre Bureau, est d'acheter à l'"Arcade" la meilleure manière de protéger les fabricants du Canada est d'acheter vos marchandises à

"L'ARCADE" Tweed Canadian Pure Laine 50c de do do do 75c de do do do 80c

Un tailleur de première classe est attaché au Département des ordres, et nous garantissons pleine satisfaction à ceux qui achèteront à

L'Arcade (Autrefois Hinton.) 94 et 96, RUE SPARKS, EUG. DUPUIS, Ottawa, 26 Dec. 1878.

EUGENE ROBITAILLE, HORLOGER ET BIJOUTIER, PRATIQUE. FAIT aussi les COUVRAGES EN CHEVEUX. Dorures et plaqués de toutes sortes, AU PLUS BAS PRIX. 45, RUE RIDEAU, Block Egleson. Ottawa, 11 sept. 1879.

FEUILLETON

Anna Dieu-le-Vent

RÉCIT DE SES ÉPREUVES DU TEMPS DES ÉLUBUSTIERS

AUGUSTE SNEEDERS.

Un éclair de joie brilla dans ses yeux; il prouvait avec une muette éloquence qu'il était doucement ému à la vue de ces modestes demeures.

Ici les enfants prenaient leurs jeux et naifs ébats, plus loin un pêcheur, perché sur le chapeau en toile cirée ou du disgracieux bonnet de laine, s'appuyait, en fumant sa pipe, contre la petite porte de sa demeure.

Le voyageur, qui avait presque passé inaperçu, atteignit le bout de la rue, qui était encore plus solitaire que l'entrée et se termina en cul-de-sac contre le rempart couvert de verdure.

Devant lui se trouvait une petite maison. Elle n'avait que deux fenêtres basses, l'une à côté de l'autre, l'autre percée dans l'humide façade à degrés; rien ne bougeait à l'intérieur, mais la porte de dessus était ouverte, l'étranger put y jeter un rapide coup d'œil.

Le visiteur, dans lequel le lecteur aura déjà reconnu le personnage qui se faisait appeler du nom de comte de Vertigneul, avait passé les riantes années de son enfance dans cette petite chambre, à voûte abaisée, à parquet de pierres, garnie d'une table, de chaises

et d'une armoire misérables. Lorsqu'il se trouva sur le seuil, il reconnut encore chaque objet. Il semblait que rien n'était changé. Le petit navire tout gréé se balançait encore au plafond; les grands coquillages rosés, aux rouges atours, étaient encore posés sur le sombre bahut aux anneaux cuivrés. La table occupait encore toujours la même place; au lit pendait encore les rideaux d'un vert fauve; les chaises semblaient n'avoir pas été déplacées, le parquet paraissait encore orné de dessins en sable blanc. Même on eût dit que la petite flamme scintillait encore autour de la classique motte de tourbes.

—Mère! murmura le jeune homme profondément ému, mais personne ne lui répondit. Celle à qui s'adressait ce tendre appel était probablement sortie.

L'étranger souleva le loquet de la porte, entra et s'arrêta au milieu de la pièce.

Où, c'est là qu'avait vécu la douce créature qui lui avait donné le jour, après que son père, un pauvre pêcheur, eût trouvé la mort dans les flots de la mer du Nord; à cette époque, Lorenzillo n'était encore qu'un faible enfant; il pleura en voyant sa mère verser

toutes les larmes de ses yeux sur la perte de l'honnête homme qui gagnait le pain de la famille. Après même qu'elle avait déjà passé une laborieuse journée chez des bourgeois, la vaillante Marthe travaillait encore chez elle avec une incomparable ardeur. C'est ici que, toujours courageuse, toujours confiante et animée des plus beaux sentiments de foi et d'espérance,

Mardi, 9 Mars 1890

SOMMAIRE

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE.
ROCHES DE JOUR.
CHAMBRE DES COMMUNES.
L'ACADEMIE DES BEAUX-ARTS.
SERVICE TELEGRAPHIQUE.
CA ET LA.
COURRIER DE HULL.
CONSEIL DE VILLE.
A TRAVERS OTTAWA.
FRUILLON-ANNA DUC-DE-VEST : Auguste Snieders.
MARCHES D'OTTAWA.
MARCHES ETRANGERS.]

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

A son tour le Quotidien nous apprend, dans son dernier numéro, que "M. Girouard a vu rejeter son bill pour légaliser les mariages entre beau-frère et belle-sœur." On se souvient que le Post annonçait, il y a quelque temps, la même étonnante nouvelle. M. Girouard va être bien surpris de savoir cela, car il a cru jusqu'ici que son bill avait obtenu en chambre une majorité colossale, environ 100 voix. Il serait bon de rectifier pour ne pas alarmer inutilement les beaux-frères et belles-sœurs intéressés!

Notre confrère du Pionnier de Sherbrooke est très scandalisé parce qu'il se donne des diners à Ottawa: "N'est-ce pas, dit-il, assez désoleant de voir des catholiques qui se targuent d'obéissance envers notre mère la sainte Eglise, enfreindre de gâté de cœur les lois de cette dernière, sans qu'on publie, qu'on annonce ces infractions, et qu'on les présente au peuple de manière à lui faire croire qu'on les approuve." Si l'y a des infractions du genre de celles signalées par le Pionnier, elles doivent être rares, car les seuls jours de jeûne et de carême, ordonnés aujourd'hui par l'Eglise dans le diocèse d'Ottawa, sont le mercredi et le vendredi.

Une assez vive discussion s'est engagée hier au sujet du juge de la cour de comté de Leeds et Grenville. Plusieurs députés se sont plaint qu'il était trop âgé et qu'il ne pouvait plus remplir ses fonctions avec l'efficacité voulue. Sir John Macdonald a admis que les juges acceptaient en général avec beaucoup de répugnance d'être mis à la retraite, quoique la pension leur donnât droit aux deux tiers de leur traitement: ce qui offrait parfois de sérieux obstacles à la bonne administration de la justice. M. Kirkpatrick a exprimé l'opinion que les juges de comté n'étaient pas généralement bien rémunérés, ce qui est cause que plusieurs sont considérablement endettés et ne peuvent pour cette cause, administrer la justice avec l'indépendance et l'impartialité voulues. Si l'on en croit M. Blake, les juges de comté devraient être choisis dans les localités différentes de celles où ils sont appelés à siéger afin de les soustraire à de vieilles liaisons de famille ou d'amitié, qui peuvent être de nature à influencer leurs décisions. Cette manière de voir a été vivement combattue par le Dr Bergin, de Cornwall, qui a soutenu avec assez de raison que les justiciables auront en général moins confiance dans un juge venant de l'étranger que dans un homme qu'ils auront connu depuis de longues années comme possédant de grandes connaissances légales et une intégrité irréprochable.

Plusieurs journaux se plaignent que la langue française n'est pas parlée au parlement aussi souvent qu'on pourrait le désirer. Ils ont raison dans plusieurs cas. Cependant il arrive maintes circonstances où il est non seulement opportun mais même nécessaire — dans notre propre intérêt — que nos orateurs s'expriment en anglais quand il s'agit par exemple de donner des explications qui doivent être comprises de toute la chambre, ou quand l'un de nos députés réfute quelque collègue ou soumet quelques observations à un ministre d'origine anglaise. Mais autant que possible il est bon de tenir à l'usage de notre langue afin de donner ainsi un effet réellement pratique à l'article de la constitution qui la reconnaît officiellement.

Nous sommes d'avis que toutes les interpellations au ministère et motions pourraient être soumises en français, d'autant plus qu'il n'en peut résulter aucun inconvénient, puisqu'elles sont imprimées sur l'ordre du jour et connues de la députation avant d'être lues en chambre — avis devant être donné dans tous les cas. Si toute la députation française résolvait une bonne fois de soumettre ainsi toutes ses interpellations et propositions cela ajouterait considérablement à l'usage du français dans nos cham-

bres fédérales. Il ne se passerait guère de séance sans que l'accent national ne se fit entendre. C'est en montrant que nous sommes fermement attachés à notre langue que nous la ferons respecter davantage.

ECHOS DU JOUR

Le Quotidien dit qu'il espère pouvoir annoncer au public de Lévis que des travaux immenses se feront l'été prochain dans cette ville. Ces travaux emploieront 500 hommes.

Le comte de Mun a écrit qu'il ne pourrait assister à la célébration de la fête nationale à Québec, mais on croit que M. Lucien Brun et M. Claudio Jannet représenteront la France catholique en cette circonstance.

M. le Dr Pelletier, l'un des candidats du comté de Rimouski, n'ayant pu recueillir un nombre de votes suffisants, perd son dépôt de \$200. Cette disposition de la loi est bien cruelle. N'est-ce pas assez de se faire battre sans payer encore cette pénible déception? Les candidats ne manqueraient pas d'être de cet avis.

Nous détachons ce qui suit de la correspondance parlementaire du Canadien:

Il y a à Ottawa un bon nombre de personnes sans travail, mais cela est dû au fait que plusieurs grands travaux, comme la construction de l'hôtel de ville, le bureau de poste, etc., ont été exécutés en même temps, et que le commerce de bois a été paralysé depuis plusieurs années. Mais ce regrettable état de choses est à la veille de prendre fin, car le commerce de bois, la principale ressource de la population de la capitale, reprend vigueur et au printemps il y a lieu de croire que la plus grande activité régnera dans les sociétés de la Chaudière. Tout le bois manufacturé empli depuis plusieurs années dans les vastes cours des commerçants de ce produit est vendu à des marchands américains et sera expédié de suite après l'ouverture de la navigation.

Le Courrier des Etats-Unis nous annonce une bonne nouvelle. Il dit qu'on parle de l'établissement prochain d'une ligne de steamers rapides quotidiens entre l'Angleterre et le port de Whitehaven, Nouvelle-Ecosse. Ce port, bien supérieur à celui d'Halifax, sera avant peu relié à New-York par une voie ferrée à l'achèvement de laquelle il ne manque que quelques centaines de milles. Quand cette communication sera complétée, on ira de New-York à Whitehaven en 30 ou 36 heures, et comme la traversée de Whitehaven au port anglais le plus proche ne requiert que de 5 et demi à 6 jours, le temps de voyage entre ce pays et l'Europe sera sensiblement raccourci. Whitehaven a de plus l'avantage d'être au centre de la région charbonnière de la Nouvelle-Ecosse, et il est probable que tous les bâtiments traversant l'Atlantique relâcheront dans ce port pour s'y approvisionner de charbon.

CHAMBRE DES COMMUNES

L'orateur prend son siège à trois heures. Après les affaires de routine, M. Langevin soumet le premier rapport du comité des chemins de fer, canaux et télégraphes. Sir Leonard Tilley présente un rapport relatif aux réclamations de l'île du Prince Edouard, au sujet de la question des pêcheries. Sir Leonard Tilley présente un message de Son Excellence le gouverneur transmettant les estimations pour l'année courante. M. Bowell soumet un rapport des importations et des exportations des derniers six mois de 1879. M. Ives présente un bill pourvu à la liquidation des banques constituées et autres compagnies. M. Ives présente un bill pourvu à ce que les personnes accusées de simple assaut puissent être entendues comme témoins. Les bills suivants sont considérés en comité et l'un seconde fois: Acte constituant l'association des Commis Voyageurs du Canada. Acte constituant l'Union Baptiste du Canada. Motion étant faite pour la seconde lecture du projet de loi concernant la compagnie du chemin de fer de Credit Valley. M. Cameron demande que le bill soit laissé de côté. M. Haggart — Le bill devrait être soumis à un comité. M. Oliver — Ce bill ne peut être ainsi retardé car il touche aux intérêts d'une partie, considérable du pays.

Après quelque discussion la seconde lecture est différée. En réponse à M. McDonnell. Sir John A. Macdonald dit que le gouvernement a sous sa considération la question de subventionner une ligne de vapeurs océaniques entre Saint-Jean, N. B., et Panama, faisant escale aux Indes occidentales. En réponse à M. de Cosmos. Sir John Macdonald répond que le gouvernement n'a pas l'intention de présenter une mesure, pendant la session actuelle, qui lui permette d'émettre des polices d'assurance sur la vie.

En réponse à M. Girouard, M. Langevin dit que le gouvernement se propose d'ordonner l'explication et l'examen pendant le cours de l'été prochain, du port de Cocagne, comté de Kent, N. B. En réponse à M. Robertson (Shelburne). Sir John Macdonald dit que le gouvernement n'a pas l'intention d'établir cette année un sifflet de brouillard à l'entrée du havre de Shelburne. En réponse à M. Mongenais. Sir Charles Tupper dit que le gouvernement n'a pris aucune décision relativement à la construction du canal des Cèdres, sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, dans les comtés de Soulanges et Vandriell. En réponse à M. Stephenson. M. Langevin dit que pour le moment le gouvernement n'a pas l'intention de prendre des mesures pour faciliter la navigation entre Chatham et la cité de London. En réponse à M. Landry. Sir Charles Tupper dit que le gouvernement n'a pas l'intention de réparer celle de Saint-Thomas. M. Landry fait motion pour obtenir la production du rapport de l'exploration préliminaire faite en 1879, en vue de la construction de l'embranchement de l'intercolonial pour relier Saint-Michel avec Saint-Charles à Saint-Joseph de Lévis. Sir Charles Tupper — La question est de la plus haute importance et c'est avec plaisir que je présenterai les rapports demandés. La motion est adoptée. M. Vanasse demande les pièces et documents relatifs au renvoi d'Omer Allard, ci devant employé au bureau de douane de Montréal. — Adopté. M. Hackett demande les rapports et les relevés hydrographiques faits par un ingénieur à Fifteen Point, Baie d'Amont, Pointe Skinner et Killdore, dans le comté de Prince, Ile du Prince-Edouard. — Adopté. M. Mousseau demande un rapport relatif aux vétérans de 1812-1813. — Adopté. M. Blake demande la correspondance relative à la charge de juge de la cour de comté et de juge puté dans les comtés de Leeds et Granville. — Adopté. M. Mills fait motion pour obtenir la production d'un rapport donnant le chiffre de l'indemnité payée aux membres du sénat. — Adopté. M. Fiset demande production de la correspondance relative à l'établissement d'une brasserie à Battleford, territoires du Nord-Ouest. — Adoptée. M. Bunsler présente une résolution demandant que le contrat pour le bâtiment de la prison de Victoria et San Francisco, soit accordé à des navires canadiens ou anglais, ayant leurs quartiers à Victoria. L'honorable M. O'Connor — Je suis prêt à donner mon appui à cette motion, mais il n'y a actuellement que les navires de la compagnie de la Baie de Victoria qui prennent leurs quartiers à Victoria, et la mesure que voudrait faire adopter mon honorable ami ferait tomber le contrat pour le transport des malles entre les mails de cette compagnie. Je lui consentirais donc de retirer sa motion. — Adopté. M. Beuchessne demande le rapport des arpentages qui ont été faits à Carleton Place et Richmond, dans le comté de Bonaventure. — Adopté. M. Snowball demande un état indiquant les tarifs d'entree parcouris imposés pour le transport du fret expédié de toutes les principales stations de ces provinces maritimes. — Adopté. M. Brecken demande un rapport relatif aux explorations, rapports d'ingénieurs, correspondance, mémoires, pièces et documents se rapportant à un projet de voie ferrée pour relier le cap Tourmente dans la province du Nouveau-Brunswick, à la ligne de l'intercolonial, et aussi pour relier le cap Traverser, dans l'île du Prince-Edouard, au chemin de fer de l'île du Prince-Edouard. — Adopté. M. Charlton demande un état des dépenses inscrites sous le titre "Divers" et atteignant le chiffre de \$5,527,33 mentionnées dans les comptes recettes et dépenses du comptable de la chambre des communes, pour l'année expirée le 30 juin 1879. — Adopté. M. Robertson (Shelburne) demande production de la correspondance et des requêtes demandant l'érection d'un sifflet de brouillard à l'entrée du havre de Shelburne, N. E. — Adopté. Sir Richard Cartwright demande un état indiquant les recettes et dépenses imputables sur le fonds consolidé pendant les sept mois expirés le 7 février des années 1879-80. — Adopté. M. Perrault demande un état détaillé indiquant les quantités de tabac saisi dans le comté de Charlevoix depuis le 1er janvier 1877 jusqu'au 1er janvier 1880. — Adopté. M. Landry demande un état donnant les noms des travailleurs employés à la construction des parages, sur la section de l'intercolonial entre Lévis et la Rivière du Loup. — Adopté. M. Perrault demande le rapport de l'ingénieur qui a fait des explorations à la baie Saint-Paul, comté de Charlevoix, aux fins d'y ériger un quai. — Adopté. M. Oliver demande copie du traité fait en 1879 par le gouvernement avec M. Wright pour le transport de la malle entre Kingsville, comté d'Essex, et l'île P. Lée. — Adopté. M. Trow demande un catalogue détaillé de tous livres, brochures ou autres publications qui doivent être

ou qui ont déjà été mis en circulation, depuis le 1er janvier 1879, pour les fins de l'émigration, par le ministère de l'agriculture, celui de l'intérieur ou tout autre ministère s'occupant d'immigration ou de colonisation. — Adopté. M. Snowball demande production de la correspondance relative au contrat adjugé aux propriétaires du bassin remorqueur Sultan, de Miramichi, pendant la saison dernière. — Adopté. M. Drew demande un état détaillé des deniers payés à la compagnie de la Baie d'Hudson par les différentes branches de l'administration, depuis la cession de son territoire au Canada. — Adopté. M. Landry demande production de la correspondance, pétitions et autres documents relatifs à la construction ou à la réparation des gares de chemin de fer en diverses localités dans les comtés de Lévis, Bellechasse et Montmagny. — Adopté. L'ensemble des demandes le laisse satisfaites leur visite. Il était en effet difficile de penser qu'une société comptant à peine dix mois d'existence, pourrait réunir aussitôt, dans une exposition générale, un si grand nombre d'échantillons du talent des artistes des différentes provinces.

L'EXPOSITION DES BEAUX ARTS

Discours de Son Excellence. Grand nombre de personnes se sont rendues hier à l'exposition des beaux arts, et toutes, nous devons le dire, se sont retirées entièrement satisfaites leur visite. Il était en effet difficile de penser qu'une société comptant à peine dix mois d'existence, pourrait réunir aussitôt, dans une exposition générale, un si grand nombre d'échantillons du talent des artistes des différentes provinces. L'ensemble des demandes le laisse satisfaites leur visite. Il était en effet difficile de penser qu'une société comptant à peine dix mois d'existence, pourrait réunir aussitôt, dans une exposition générale, un si grand nombre d'échantillons du talent des artistes des différentes provinces. Les organisateurs de l'exposition ont tenu plus que ce qu'ils avaient promis et l'est du devoir de toutes les personnes qui ont quelque goût pour les beaux-arts d'aller contempler le résultat de leurs efforts. Dans l'après-midi le conseil de l'Académie des arts s'est assemblé et a décidé de tenir la prochaine exposition à Halifax; elle aura lieu dans le milieu de l'été de 1881. Le conseil a également accordé un subside de \$100 à l'école des beaux arts d'Ottawa. Nous allons publier maintenant une traduction du discours prononcé samedi, lors de la cérémonie d'ouverture, par S. E. le gouverneur-général: Messieurs et messieurs, — Il est de mon devoir de vous déclarer que cette première exposition est ouverte aujourd'hui à ce que je puis appeler sans hésitation un public d'élite. La cérémonie de ce soir prouve une fois de plus l'esprit d'initiative qui vous anime lorsqu'il s'agit d'exécuter un projet de nature à être utile au pays. En effet, il y a à peine dix mois, c'est à dire lors de l'inauguration de la galerie des arts à Montréal, qu'il a été question de créer l'Académie canadienne des beaux-arts. Aujourd'hui, on doit féliciter l'Académie, non seulement du grand nombre de tableaux et d'objets d'art que nous voyons dans ces salles, mais surtout de l'accueil favorable qu'elle a reçu de toutes les classes de la population. Je dois dire que je n'ai jamais entendu à son égard que de bienveillantes critiques. Toutefois, je crois que certaines personnes remplies de bonnes dispositions, ont déclaré que le projet de la fondation de cette institution était prématuré, qu'il serait à propos de renvoyer à la seconde période de cent ans, c'est à dire à l'an de grâce 1980, la prise en considération de l'opportunité de son établissement. Il serait difficile de s'arrêter d'une critique aussi anodine, mais de son côté l'Académie pourrait dire que si un vieux proverbe prononcé que l'art est immortel, un proverbe tout aussi universellement admis déclare que la vie est courte. Dans un siècle, l'art se montrera certainement dans toute sa vigueur au Canada; mais d'un autre côté nous ne devons pas oublier que ces aimables critiques auront disparu de la scène et ils ne doivent donc avouer que l'Académie a eu tout à gagner à naître à une époque où elle pourra bénéficier de la surveillance de ses amis sages mentors. Le talent ne manque pas au Canada; les œuvres remarquables qui figurent dans cette galerie le prouvent surabondamment, et si nous n'avons pas atteint la perfection, nous devons faire nos efforts pour y parvenir; pour cela il n'y a pas de moyen plus sûr que de créer une institution qui se dévoue à l'avancement des beaux-arts. Maintenant, Messieurs, considérons quel est le but de nos efforts. Votre constitution l'indique clairement, en voici les principaux articles: L'encouragement de l'industrie par l'amélioration du dessin industriel et du dessin d'architecture; l'encouragement des écoles de peinture et de dessin dans toutes les provinces et enfin la création d'une galerie nationale des beaux-arts au siège du gouvernement. Vous avez encouragé le dessin industriel, comme pourrions s'en ren-

dire compte les nombreuses personnes qui ne manqueraient pas de visiter une des salles du second étage, où se trouvent accumulés de magnifiques dessins exposés par de jeunes artistes qui ont voulu disputer les prix si généreusement offerts par des hommes intelligents qui ont compris combien le dessin aidait au progrès de l'industrie. Plusieurs des exposants de cette classe ont concouru pour le prix offert par un des membres de la législature et il faut espérer qu'à l'avenir son exemple et celui des personnes bien disposées qui ont agi comme lui, rencontrera de nombreux imitateurs. Comme vous le savez les manufactures anglaises doivent leur réputation à leur caractère de durée et de stabilité et les manufactures françaises sont célèbres par leur élégance et la perfection de la main-d'œuvre. Le peuple canadien se composant de ces deux races, pourquoi ne combinerait-il pas ces qualités, ce qui permettrait aux manufactures canadiennes d'occuper le premier rang parmi les manufactures du monde. Un autre but de l'association est de se maintenir au moyen de subventions semblables à celles qui sont accordées aux écoles locales, et à ce propos je dois déclarer énergiquement à tous ceux qui ont le cœur l'avancement des arts au Canada que plus les expositions de l'Académie deviendront populaires, plus ils doivent les encourager. L'Académie peut faire beaucoup pour les écoles des beaux-arts des provinces, mais elle ne pourra jamais faire autant que les manufactures elles-mêmes. Il est vrai que l'Académie donne la moitié du surplus de ses revenus pour aider aux écoles provinciales, mais quelle que soit sa prospérité, le montant ne pourra jamais être bien considérable. Comme chaque année les expositions auront lieu dans différentes villes, de façon que chaque province puisse être visitée à son tour, il serait sans doute bon de donner à l'école de la ville où devra se tenir l'exposition, le surplus des recettes dont je viens de parler. J'espère donc qu'il sera possible d'accorder cette aide en subvention pour la formation d'une école locale à Ottawa. Quant au troisième but que se propose la société, c'est à dire la formation d'une galerie nationale, je suggérerai que tous les artistes qui ont accepté le titre d'académicien, et ceux qui, plus tard, recevront ce titre, fassent don à la société d'un de leurs tableaux qui deviendrait alors propriété nationale, et figurerait dans la galerie des beaux-arts. Les objets d'art de ce genre, dont la collection est déjà commencée, comme vous pouvez vous en rendre compte en jetant un coup d'œil autour de vous, seraient mis à la disposition de l'un des ministres qui en aurait la responsabilité, et qui aurait à décider s'ils doivent figurer aux expositions des provinces, ou prêts pour un temps limités aux écoles locales, en vue du progrès de l'art. Si ces remarques ne vous fatiguent pas trop, j'attirerai votre attention pour un instant sur le système d'organisation que nous devons adopter pour atteindre ce but. D'abord, comme dans tous les pays où des institutions de ce genre sont prospères, des artistes appartenant à la classe des architectes, des dessinateurs, des graveurs et des sculpteurs et ayant acquis une réputation dans ces différentes spécialités, ont été choisis comme académiciens. D'autres, formant un cercle plus étendu, et appartenant aux mêmes spécialités, ont été élus comme sociétaires et c'est dans leurs rangs que chaque année, lors des élections, on choisira les académiciens. Les académiciens et les officiers auront la mission de gouverner l'institution. Bien des gens, qu'il est juste de considérer comme de véritables amis des arts, ont été invités à s'occuper des affaires de la société, mais ils ont refusé, disant avec raison que dans les intérêts du pays et des beaux arts il fallait un conseil d'administration composé d'experts. Un mot seulement sur la tâche que j'ai entreprise à la demande de quelques personnes. Il semblait difficile, sinon impossible, d'être dès le début un conseil d'académiciens composé tel que celui que nous avons aujourd'hui, car il faut dire que dans ce pays les artistes sont dispersés et ils ne connaissent les talents que de ceux qui se trouvent dans leur voisinage le plus immédiat. Suivant nous nous devions le faire, un président anglais, nous avons voulu obtenir avant les élections une liste de nominations. Malgré tout, il y a eu des erreurs et des omissions qui seront corrigées, car la ligne de conduite adoptée dans le principe sera abandonnée et dans le cours de l'exposition l'assemblée procédera à des élections. Quoique les intérêts de l'Académie aient pu exiger que le gouverneur général se trouve à la tête de la société, vous n'en conviendrez pas moins avec moi que plus une entreprise se gouverne par elle-même, plus grande est sa réussite. Au début, la position de fondateur avait quelque analogie avec cet instrument, utile, c'est vrai, mais certainement fort laid, que vous ne connaissez que trop sans doute, je veux parler de la charrue à neige. Il doit s'attendre dès le commencement de la période de formation d'une société artistique, et être obligé de faire des charges impétueuses contre les remparts de la froide opposition, et d'avoir à enlever bien des obstacles qui encombreront la voie du progrès, mais lorsqu'après une saison de travail et d'épreuves, les difficultés du premier départ sont aplanies et que le succès a fait enfin son apparition, sa position, vis-à-vis des artistes, est celle d'une statue orientale. Vous savez que dans le temps de la Grèce antique, Pygmalion sculpta une statue si belle qu'il en devint amoureux et lui infusa la vie. Je n'ose

pas supposer que jamais l'Académie ne soit prise d'un amour aussi violent pour sa propre statue, mais je crois que vous lui communiquerez assez de votre énergie et de votre vitalité pour qu'elle puisse descendre de son piédestal pour venir au secours du danger. Le navire de l'Académie ne rencontrera pas d'obstacles; poussé par le vent favorable qui souffle des différentes provinces, il fera un voyage aussi long qu'heureux.

DERNIERES REDUCTIONS

On accordera tout le semaine sur les fourrures les réductions suivantes. Toutes les fourrures restant en magasin samedi, seront empaquetées jusqu'à la saison prochaine.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes Loup-marin, Mouton de perse, Martre, Loutre, Castor, Astrakan, Robes.

R. J. DEVLIN

TOUS LES JOURS GRANDE VENTE! MARCHANDISES Nouvelles et de Grôit

O'DOHERTY et Cie.

110 RUE SPARKS En face de MM. Bates et Cie, épiciers.

NOUVEAUX CHAPEAUX!

10 CAISSES DE CHAPEAUX Anglais, Français, Américain

H. L. COTE, 128 Rue Rideau

AVIS Est par le présent donné que demande a été faite sous l'autorité de la section 16, chap. 24 des Statuts Révisés, pour prolonger au-delà de la limite de temps pour laquelle elles ont été accordées, les lettres patentes portant la date du vingt-trois juin d'août 1866, accordées à John Lamb pour une nouvelle turbine améliorée.

MAISONS A LOUER

Une RÉSIDENCE en briques, contenant 10 appartements, avec remise et jardin, No. 152 rue Dalhousie; loyer, \$10 par mois. Un MAGASIN et RÉSIDENCE, No. 170 coin des rues Dalhousie et Water; loyer, \$12 par mois.

L'OPINION PUBLIQUE

La collection complète de l'Opinion Publique, non reliée, est en vente à ce bureau. Prix \$30.00

A Vendre ou à Louer

Cette magnifique maison double en briques, couverte en fer-blanc, contenant onze appartements, avec privés et chambre de bain, No. 63 rue Saint-Patrick. Superbe terrain de ville de 100 pieds de front sur 160 pieds de longueur, borné en arrière par la rivière Rideau. Grandes écuries et hangars. Pour être vendus ou loués à bien bon marché.

MAISON A LOUER

Une RÉSIDENCE en briques, contenant 10 appartements, avec remise et jardin, No. 152 rue Dalhousie; loyer, \$10 par mois. Un MAGASIN et RÉSIDENCE, No. 170 coin des rues Dalhousie et Water; loyer, \$12 par mois.

L'OPINION PUBLIQUE

La collection complète de l'Opinion Publique, non reliée, est en vente à ce bureau. Prix \$30.00

A Vendre ou à Louer

Cette magnifique maison double en briques, couverte en fer-blanc, contenant onze appartements, avec privés et chambre de bain, No. 63 rue Saint-Patrick. Superbe terrain de ville de 100 pieds de front sur 160 pieds de longueur, borné en arrière par la rivière Rideau. Grandes écuries et hangars. Pour être vendus ou loués à bien bon marché.

MAISON A LOUER

Une RÉSIDENCE en briques, contenant 10 appartements, avec remise et jardin, No. 152 rue Dalhousie; loyer, \$10 par mois. Un MAGASIN et RÉSIDENCE, No. 170 coin des rues Dalhousie et Water; loyer, \$12 par mois.

L'OPINION PUBLIQUE

La collection complète de l'Opinion Publique, non reliée, est en vente à ce bureau. Prix \$30.00

A Vendre ou à Louer

Cette magnifique maison double en briques, couverte en fer-blanc, contenant onze appartements, avec privés et chambre de bain, No. 63 rue Saint-Patrick. Superbe terrain de ville de 100 pieds de front sur 160 pieds de longueur, borné en arrière par la rivière Rideau. Grandes écuries et hangars. Pour être vendus ou loués à bien bon marché.

MAISON A LOUER

Une RÉSIDENCE en briques, contenant 10 appartements, avec remise et jardin, No. 152 rue Dalhousie; loyer, \$10 par mois. Un MAGASIN et RÉSIDENCE, No. 170 coin des rues Dalhousie et Water; loyer, \$12 par mois.

L'OPINION PUBLIQUE

La collection complète de l'Opinion Publique, non reliée, est en vente à ce bureau. Prix \$30.00

A Vendre ou à Louer

Cette magnifique maison double en briques, couverte en fer-blanc, contenant onze appartements, avec privés et chambre de bain, No. 63 rue Saint-Patrick. Superbe terrain de ville de 100 pieds de front sur 160 pieds de longueur, borné en arrière par la rivière Rideau. Grandes écuries et hangars. Pour être vendus ou loués à bien bon marché.

SERVICE A THÉ

EN PORCELAINE, (44 morceaux) \$5.00

C. S. Shaw & Cie

IMPORTATEURS 63 rue Sparks

HOTEL MONTREAL

Wellington et Bridge, Hull

100 Pardessus

OUVRIERS de CHANTIERS

C. GAGNÉ ET Cie

277, RUE WELLINGTON

100 Canaris Chanteurs

ESMONDES

DIFFERENTES NOUVEAUTÉS

Viennent d'arriver AU MAGASIN DE STITT ET CIE

Bas de soie

Mousseline d'Inde, nuances lumineuses

Soie Brocatelle

Marchandises Nouvelles

VENANT D'ÊTRE OUVERT

STITT ET Cie 63 et 65 Rue Sparks

**DEMEMAGEMENT**  
**Kearns & Ryan**  
Déménageur leur magasin, 40 et 51 rue  
Rideau, au

**BLOCK HUNTON,**  
RUE SPARKS,  
Vers le 15 Mars prochain  
**GRANDE VENTE**  
à réductions considérables dans tous  
les départements, à partir de  
**Lundi, 2 Février 1880**  
**KEARNS & RYAN.**  
(Voir notre circulaire.)

**SERVICE TELEGRAPHIQUE**  
**CANADA**  
Accident sur le Grand-Tronc—Le télé-  
graphe de l'île de la Pointe-à-la-Croix.  
Bowmanville, 8.—Un accident qui  
aurait pu avoir les suites les plus  
graves, s'est produit aujourd'hui à  
deux heures, à la station du Grand  
Tronc. Le train mixte de l'ouest était  
en retard, et comme la nouvelle avait  
été télégraphiée à la gare, il faut  
croire que l'on n'avait pas pris les  
précautions nécessaires, car lorsque  
le train mixte, qui avait voulu regar-  
ner le temps perdu à la force de vapeur  
entra dans la gare, il frappa un train  
de marchandises qui lui barrait pas-  
sage. Trois wagons furent brisés et  
jetés hors la voie, mais comme le  
mécanicien, le chauffeur et le con-  
ducteur avaient eu le temps de sauter  
sur la voie, il n'y a pas eu de perte de  
vie à déplorer.

Saint-Jean, N. B., 8.—Il y a ce soir  
une assemblée à l'Institut, convoquée  
dans le but d'adopter des résolutions  
demandant que le siège du gouver-  
nement soit transporté de Fredericton  
à Saint-Jean.

Montréal, 8.—Le coroner Jones a  
ouvert une enquête sur le cadavre  
d'une femme, morte en donnant le  
jour à un enfant. Sa mort serait le  
résultat des mauvais traitements de  
son mari, Octave Desnoyers.

On dit que l'honorable J. L. Beau-  
dry lira une des adresses qui seront  
présentées demain à l'Assemblée.

La première assemblée du nouveau  
conseil a eu lieu cet après-midi.

Halifax, N. E., 8.—La législature de  
l'île de la Nouvelle-Écosse s'est ouverte  
le 4. Le discours du trône promet la  
diminution des taxes, la réduction  
des frais de l'administration de la  
justice, et l'abolition du conseil légis-  
latif.

**EUROPE**  
Dissolution du parlement anglais—Le  
Russie se fortifie—Armement de la  
France.

Vienne, 8.—On sait ici de bonne  
source que la Russie pousse avec ac-  
tivité les travaux de défense de  
Sebastopol. On remonte les canons  
et la plus grande activité règne de  
toutes parts.

Londres, 8.—Les agents de la cava-  
lerie allemande sont en campagne ;  
ils achètent des chevaux dans toutes  
les parties du pays. L'Irlande n'en  
a fourni que quelques-uns.

Londres, 8.—Aujourd'hui, sir Staf-  
ford Northcote, chancelier de l'Échi-  
quier, a annoncé à la chambre des  
Communes que le gouvernement  
avait décidé de la tenue de discur-  
sions sur le parlement à Paris. Il fit  
remarque que si on pouvait faire la  
dissolution vers ce temps, les élec-  
tions pourraient se faire immédia-  
tement et le parlement s'assemblerait  
de nouveau en mai. Le chancelier a  
annoncé de plus qu'il soumettrait le  
budget jeudi prochain. Une fois le  
budget voté le gouvernement n'a pas  
l'intention de présenter de nouvelles  
mesures.

M. Foster, député de Bradford se  
leva ensuite et déclara au nom de  
l'opposition qu'il était très satisfait de  
la date fixée par le gouvernement  
pour les prochaines élections.

Paris, 8.—L'infanterie sera aug-  
mentée de 100,000 hommes et l'effectif  
de la cavalerie légère, de l'artillerie  
et de certains corps spéciaux sera  
aussi élevé. Le service de l'infan-  
terie militaire sera aussi complé-  
tement réorganisé.

Londres, 8.—Un correspondant du  
Times dit qu'on peut s'attendre à la  
reprise prochaine des difficultés en  
Afghanistan.

**ÇA ET LÀ**  
—Le Cercle Catholique de Québec  
a fait don de \$900 à la société Saint-  
Vincent de Paul.

—C'est par erreur que nous avons  
annoncé le retour au Canada de lady  
Cartier; elle n'a point quitté Naples  
qu'elle habite depuis deux ans avec  
ses filles.

—Il paraît que les salaires des ca-  
pitaines de la compagnie du Riché-  
lien ont été considérablement réduits.  
M. William Burns, autrefois commis  
à bord du Québec, remplace M. La-  
belle comme capitaine de ce splendide  
bateau.

—Hier, était le quatre-vingt-dou-  
zième anniversaire de la naissance  
du Dr MacHale, archevêque de Turin,  
Irlande. Le six juin prochain, il  
complètera sa cinquante-cinquième  
année dans le sacerdoce. Il est, croyons-  
nous, le plus vieil évêque du monde.

—Nous regrettons d'apprendre la  
mort de M. P. Z. Curran, assistant  
traducteur anglais à l'Assemblée lé-  
gislatif de Québec. M. Curran jouis-  
sait de l'estime et du respect général.  
Il était le plus jeune des quatre fils  
de feu Charles Curran, de Montréal,  
et frère de M. J. J. Curran, avocat re-  
marquable. Un autre de ses frères  
est membre de l'ordre des Frères de  
la Doctrine Chrétienne, et ses trois  
sœurs sont religieuses.

**COURRIER DE HULL**

—Le conseil du comté d'Ottawa, tient  
demain, son assemblée trimestrielle,  
à l'hôtel de ville. On s'occupera de  
l'élection du préfet, et d'autres ques-  
tions importantes.

—Joseph Latremouille, 18 ans, a  
été hier, condamné par M le recorder  
Champagne à \$2,50 d'amende et \$1,00  
de frais, ou à 8 jours de prison, pour  
avoir lancé dimanche après-midi des  
boules de neige aux passants, sur la  
rue Albert.

—Bon nombre de citoyens de cette  
ville qui avaient eu l'imprudence  
d'assurer leurs propriétés dans la  
compagnie d'assurance mutuelle  
d'Hochelega ont reçu, la semaine  
dernière, des avis du secrétaire de  
cette compagnie les informant que  
les directeurs, sur la recommanda-  
tion des membres de la compagnie,  
ont décidé de dissoudre la compa-  
gnie, et de clore ses affaires. Ils ont  
en conséquence avertis, que toutes  
polices émises par la compagnie ces-  
seraient d'être en force et deviendront  
nulla et hui de mars, à midi.

L'avis ne dit pas si les primes payées  
seront remboursées aux porteurs des  
nombreuses polices ainsi invalidées.

—La semaine dernière, Alfred  
Dompierre, employé au service de M.  
Heemer, a eu un pied horriblement  
écrasé par la chute d'une pierre. Sur  
examen le médecin constata que la  
guérison ne pourrait s'opérer que par  
l'amputation des deux doigts exté-  
rieurs du pied. Cette opération fut  
préconisée, à deux reprises différentes,  
avec succès par M. le Dr Beaudin, le  
quel dut enlever une légère portion  
de l'avant-pied, à sa partie extérieure;  
le patient avait été mis sous l'effet  
du chloroforme. Cette opération diffi-  
cile, jointe à un bon nombre d'autres  
de différentes natures, également  
pratiquées avec succès en diverses  
occasions, témoignent des hautes ap-  
titudes chirurgicales de M. le Dr  
Beaudin.

**CONSEIL DE VILLE**

Il y a eu, hier soir, assemblée spé-  
ciale du conseil de ville sous la pré-  
sidence du maire.

Présents: les échevins Masson,  
Jamieson, Scott, Coleman, Harris,  
Egleson, Roque, Starrs, Lauzon,  
Honey, Bobier et Saint-Jean.

L'échevin Egleson présente le rap-  
port du comité des finances deman-  
dant une somme supplémentaire de  
\$2,000 devant être placée au crédit  
du bureau des travaux, avec l'enten-  
te qu'elle sera consacrée à donner du  
travail aux ouvriers sans emploi.

Le rapport recommande aussi au  
bureau des travaux d'employer une  
partie de son allocation de \$13,500 à  
donner du travail à la classe ouvrière  
et conclut en déclarant que des  
que les finances de la ville le permet-  
tront, le comité sera disposé à  
donner l'aide nécessaire au bureau  
des travaux pour achever ses entre-  
prises.

L'échevin Egleson propose l'adop-  
tion du rapport.

L'échevin Honey pense qu'on de-  
vrait placer une somme additionnelle  
au crédit du bureau des travaux.

L'échevin Harris dit que si son al-  
location n'est pas augmentée le bu-  
reau des travaux n'était pas en état  
d'employer des ouvriers à concasser  
la pierre.

L'échevin Laroque s'oppose à l'ad-  
option du rapport, disant que si on  
doit augmenter l'allocation du bureau  
des travaux, il faut le faire immédia-  
tement. Il fait une motion, secondé  
par l'échevin Jamieson, demandant  
que le rapport soit laissé de côté jus-  
qu'à ce que les estimations pour l'an-  
née courante aient été présentées.

Il demande aussi que les estima-  
tions soient présentées immédia-  
tement, l'assemblée ayant été convo-  
quée pour les prendre en considéra-  
tion.

Après longue discussion, l'amende-  
ment de M. Laroque est mis aux  
voix et perdu sur la division sui-  
vante:

Pour—Les échevins Jamieson,  
Harris, Honey et Roque, 4.

Contre—Les échevins Masson,  
Bobier, Scott, Coleman, Egleson,  
Starrs, St. Jean et Lauzon.

Le conseil s'ajourne ensuite.

**DECISIONS JUDICIAIRES**

**CONCERNANT LES JOUILLERS.**

10. Toute personne qui retire ré-  
gulièrment un journal du bureau  
de poste, qu'elle ait souscrit ou non,  
que ce journal soit adressé à son  
nom ou à celui d'un autre, est res-  
ponsable du paiement.

30. Toute personne qui renvoie  
un journal est tenue de payer tous  
les arrérages qu'elle doit sur l'abon-  
nement; autrement, l'éditeur peut  
continuer à le lui envoyer jusqu'à ce  
qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abon-  
nement est tenu de donner, en outre, le  
prix de l'abonnement jusqu'au mo-  
ment du paiement, qu'il ait retiré ou  
non le journal du bureau de poste.

30. Tout abonné peut être pour-  
suivi pour abonnement dans le dis-  
trict où le journal se publie, lors-  
même qu'il demeurerait à des cen-  
taines de lieues de cet endroit.

40. Les tribunaux ont décidé que  
le fait de refuser de retirer un jour-  
nal du bureau de poste, ou de chan-  
ger de résidence et de laisser chan-  
ger les numéros à l'ancienne  
adresse, constitue une présomption  
et une preuve prima facie d'intention  
de fraude.

**DECISIONS JUDICIAIRES**

**CONCERNANT LES JOUILLERS.**

10. Toute personne qui retire ré-  
gulièrment un journal du bureau  
de poste, qu'elle ait souscrit ou non,  
que ce journal soit adressé à son  
nom ou à celui d'un autre, est res-  
ponsable du paiement.

30. Toute personne qui renvoie  
un journal est tenue de payer tous  
les arrérages qu'elle doit sur l'abon-  
nement; autrement, l'éditeur peut  
continuer à le lui envoyer jusqu'à ce  
qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abon-  
nement est tenu de donner, en outre, le  
prix de l'abonnement jusqu'au mo-  
ment du paiement, qu'il ait retiré ou  
non le journal du bureau de poste.

30. Tout abonné peut être pour-  
suivi pour abonnement dans le dis-  
trict où le journal se publie, lors-  
même qu'il demeurerait à des cen-  
taines de lieues de cet endroit.

40. Les tribunaux ont décidé que  
le fait de refuser de retirer un jour-  
nal du bureau de poste, ou de chan-  
ger de résidence et de laisser chan-  
ger les numéros à l'ancienne  
adresse, constitue une présomption  
et une preuve prima facie d'intention  
de fraude.

**PETITE GAZETTE**

—La mauvaise haleine, provient sou-  
vent de vers qui infestent le système hu-  
main. Il faut envoyer querir le médecin ou vous ser-  
vir d'un des antiseptiques connus, mais  
achetez une boîte de Vermifuge confit de  
Brown, ou Pastilles pour les vers, mangez-les,  
chassez de votre système les vers qui le cor-  
rompent et procurez vous une bonne haleine  
bientôt.

—Nous croyons sincèrement que le mère  
qui néglige de faire prendre le sirop calmant  
Mme Winslow, à son enfant malade, prive le  
cher petit du seul remède capable de lui pro-  
curer le repos et la santé. Il n'est pas une  
seule mère qui s'en soit jamais servie qui ne  
vous dise que ce remède régularise les intes-  
tins et procure le repos et la santé à l'enfant.

—Pour la toux, le rhume et les maladies  
du foie, prenez les Trochisques Bronchiques de  
Brown, dont l'efficacité est bien établie par  
une expérience de plusieurs années.

Le grand remède pour les dérangements  
d'estomac, même le choléra, c'est le Pan-  
côle de famille de Brown. Prenez le d'après  
les instructions imprimées, toutes les fois que  
votre estomac est dérangé.

La bile, les vents, l'indigestion, sont gué-  
ris par les pilules du Dr Harvey, le seul re-  
mède pour la bile. L'indigestion, les maux de  
tête, l'engorgement du foie, les étourdisse-  
ments, les spasmes, les affections nerveuses  
et la débilité générale. Le seul remède sûr,  
ce sont les pilules du Dr Harvey.

Nous offrons des avantages consi-  
dérables à ceux qui voudront faire de  
notre journal.

Il sera, donné 15 pour cent  
à toute personne qui nous enverra  
cinq abonnements payés d'avance à  
l'édition quotidienne ou à l'édition  
hebdomadaire. Si on le préfère, il  
sera donné un abonnement gratis à  
toute personne qui nous fera parve-  
nir le même montant.

oppose, prétendant que l'engagement  
de son employé n'expire qu'au pre-  
mier mai. La cour réglera la diffi-  
culté.

—Le chef Sherwood a reçu du  
chef Collingham, d'Ogdensburg, une  
lettre lui annonçant que le fameux  
Shorey, dont nous avons raconté les  
exploits, a été mis en liberté, les  
autorités du New Hampshire ne  
voient pas en courir les dépenses  
qu'entraînerait sa réintégration au  
pénitencier de Concord.

—Hier après-midi, deux chevaux  
attelés à un traîneau, qui station-  
naient à la porte d'un magasin de la  
rue Sparks, ont pris le mors aux  
dents et se sont lancés à une allure  
impétueuse dans la rue Rideau. Ils  
s'abattirent au coin de la rue Sussex,  
et une fois qu'ils en eurent relevés, on  
constata qu'ils n'avaient aucun mal.

—Voici les noms des ingénieurs du  
chemin de fer du Pacifique canadien  
qui doivent se rendre prochainement  
à la Colombie Anglaise, pour surveil-  
ler les travaux de la ligne: MM. C.  
H. Cambie, G. A. Keefer, H. A. F.  
McLeod, A. J. Hill, T. White, M.  
Eberts, E. P. Bender, J. Brophy, J. P.  
Howe, H. B. Smith, J. W. Heckman,  
W. Mitchell, G. C. Carman.

—Ce matin à 8 h., des funérailles  
solennelles avaient lieu à la cathé-  
drale. On remarquait dans la foule  
un grand nombre de vieillards dont  
plusieurs comptent parmi les pre-  
miers pionniers de la vallée d'Ota-  
wa. Ces funérailles étaient celles  
d'un vieillard respectable, mort à  
l'âge de 78 ans et connu sous le nom  
de Père Bastien. Il fut le premier be-  
nevoleur de notre cathédrale où il entra  
au charge il y a une quarantaine  
d'années. C'est aussi vers cette époque  
qu'il dirigea le transfert de six cadavres  
enterrés dans le cimetière qui se  
trouvait sur l'emplacement où est au-  
jourd'hui l'hôtel Russell. Ses cadavres  
furent alors transférés au cime-  
tière de la Côte de Sabie qui fut rem-  
placé, il y a quelques années, par le  
cimetière du chemin de Montréal. Les  
anciens disparaissent; bonne raison,  
pour les jeunes, de réfléchir.

—Une incendie s'est déclaré, hier  
soir, au second étage des ateliers de  
carrosserie de MM. Joyce et fils, rue  
Duke. Lorsque les pompiers arrivè-  
rent sur les lieux, les flammes avaient  
pris des proportions alarmantes, et  
ils eurent beaucoup de peine à les  
maîtriser, à cause des matières  
flammables qui leur servaient d'al-  
iment. Le feu se communiqua au  
second étage aux ateliers où se trou-  
vaient quantité d'outils et d'ouvrages  
commencés, qui furent en partie dé-  
truits. Les pertes, qui peuvent s'éle-  
ver à environ \$1,000, sont couvertes  
par une assurance de \$1,250, au  
"Victoria Mutual Insurance Co." La  
maison appartient à M. Lyman Per-  
kins; elle a été considérablement  
endommagée par les flammes. On  
pense que le feu a été communiqué  
par le poêle du second étage.

**UN PARALLELE**  
Lord Beaconsfield et sir John Macdonald

**IMPRIMERIE**  
CANADA

—L'administration du CANADA possède un  
matériel d'imprimerie très étendu, qui lui  
permet d'entreprendre l'impression de toutes  
espèces d'ouvrages, dans les deux langues,  
tels que

Blancs de Notaires, Avocats, Greffiers,

Factures,

Têtes de Comptes,

Circulaires,

Programmes,

Affiches,

Lettres Funéraires,

Cartes de Visite

et d'Affaires, etc.,

Le tout exécuté avec soin, élégance et  
promptitude.

L'administration se charge également  
des ouvrages de luxe, tels que

Livres,

Brochures,

Lettres de Faire-Part,

Chèques, etc., etc.,

Imprimés en Or, Bronze, Argent, et divers  
autres couleurs.

**A VENDRE OU A LOUER**  
**FOUR DE BOULANGER**

De 1ère classe

Avec plusieurs maisons d'habitation, cours  
et écuries, situé dans la Cité de Hull.

S'adresser à

**FRANÇOIS BRAZEAU,**  
Pâtisier, 32 rue Kent, Hull.

**\$12,000**

**GRANDE**

**Loterie de l'Opera**

**OTTAWA,**

**COMMENCANT**

**Lundi, 29 mars 1880**

Une somme de douze mille dol-  
lars sera distribuée comme suit:

1 grand lot principal,	\$2,000
2 do do	1,000
1 do do	500
1 do do	250
10 do do	100
10 do do	50
125 do do	20
200 do do	10
250 do do	5
600 lots	\$12,000

**Billets \$5**

On peut se procurer des billets, ainsi que  
des programmes contenant tous les détails  
relatifs au TIRAGE DE LA LOTERIE, en  
s'adressant à M. P. A. Charbonneau, chez  
M. P. C. Auclair, rue Sparks.

**NOUVEL ATTELIER**  
**Photographique**  
**140 Rue Sparks,**  
(anciennement JARVIS)  
**12 PHOTOGRAPHIES pour \$1**  
**DORION et DELORME**  
Propriétaires  
Ottawa, 3 déc., 1879.

**EDUCATION**  
**CLASSE PRIVEE DU JOUR ET DU SOIR**  
Pour les Jeunes Gens

La tenue des Livres, l'Arithmétique, la  
Calligraphie, la correspondance Commer-  
ciale et la Grammaire sont enseignées en  
Anglais et en Français par un professeur  
compétent.

Le Latin et le Piano sont extra.

On reçoit un certain nombre de pension-  
naires.

Pour plus d'informations, s'adresser au  
professeur, à sa résidence, No. 19 rue Murray

**J.-B. LEFEBVRE, Professeur**

**1880 NOUVEAUTES 1880**

**VENANT D'ÊTRE REÇU, UN ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE DE**

**Draps de l'ouest de l'Angleterre,**  
**ET DE DRAPS FRANÇAIS,**  
**TWEEDS FRANÇAIS ET ÉCOSAIS,**  
**Tweeds Canadiens, etc**

On sollicite respectueusement la visite et le patronage du public.

**P. C. AUCLAIR,**  
Ottawa, 10 février 1880.  
133 Rue Sparks

**LA GRANDE VENTE d'Egan!!**

**JEUDI, le 26 du courant**

Et se terminera le 27 du courant

LA VENTE COMMENCERA  
à 10 heures et se terminera  
à 5 heures

**G. C. EGAN & Co.,**  
Banquier des deux Provinces de  
l'Ontario

Pour les détails voir les petites  
annonces

**1880 NOUVEAUTES 1880**

**VENANT D'ÊTRE REÇU, UN ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE DE**

**Draps de l'ouest de l'Angleterre,**  
**ET DE DRAPS FRANÇAIS,**  
**TWEEDS FRANÇAIS ET ÉCOSAIS,**  
**Tweeds Canadiens, etc**

On sollicite respectueusement la visite et le patronage du public.

**P. C. AUCLAIR,**  
Ottawa, 10 février 1880.  
133 Rue Sparks

**LA GRANDE VENTE d'Egan!!**

**JEUDI, le 26 du courant**

Et se terminera le 27 du courant

LA VENTE COMMENCERA  
à 10 heures et se terminera  
à 5 heures

**G. C. EGAN & Co.,**  
Banquier des deux Provinces de  
l'Ontario

Pour les détails voir les petites  
annonces

**LA GRANDE VENTE d'Egan!!**

**JEUDI, le 26 du courant**

Et se terminera le 27 du courant

LA VENTE COMMENCERA  
à 10 heures et se terminera  
à 5 heures

**G. C. EGAN & Co.,**  
Banquier des deux Provinces de  
l'Ontario

Pour les détails voir les petites  
annonces

**LA GRANDE VENTE d'Egan!!**

**JEUDI, le 26 du courant**

Et se terminera le 27 du courant

LA VENTE COMMENCERA  
à 10 heures et se terminera  
à 5 heures

**G. C. EGAN & Co.,**  
Banquier des deux Provinces de  
l'Ontario

Pour les détails voir les petites  
annonces

**LA GRANDE VENTE d'Egan!!**

**JEUDI, le 26 du courant**

Et se terminera le 27 du courant

LA VENTE COMMENCERA  
à 10 heures et se terminera  
à 5 heures

**G. C. EGAN & Co.,**  
Banquier des deux Provinces de  
l'Ontario

Pour les détails voir les petites  
annonces

**LA GRANDE VENTE d'Egan!!**

**JEUDI, le 26 du courant**

Et se terminera le 27 du courant

LA VENTE COMMENCERA  
à 10 heures et se terminera  
à 5 heures

**G. C. EGAN & Co.,**  
Banquier des deux Provinces de  
l'Ontario

Pour les détails voir les petites  
annonces

**LA GRANDE VENTE d'Egan!!**

**JEUDI, le 26 du courant**

Et se terminera le 27 du courant

LA VENTE COMMENCERA  
à 10 heures et se terminera  
à 5 heures

**G. C. EGAN & Co.,**  
Banquier des deux Provinces de  
l'Ontario

Pour les détails voir les petites  
annonces

**LA GRANDE VENTE d'Egan!!**

**JEUDI, le 26 du courant**

Et se terminera le 27 du courant

LA VENTE COMMENCERA  
à 10 heures et se terminera  
à 5 heures

**G. C. EGAN & Co.,**  
Banquier des deux Provinces de  
l'Ontario

Pour les détails voir les petites  
annonces

**LA GRANDE VENTE d'Egan!!**

**JEUDI, le 26 du courant**

Et se terminera le 27 du courant

LA VENTE COMMENCERA  
à 10 heures et se terminera  
à 5 heures

**G. C. EGAN & Co.,**  
Banquier des deux Provinces de  
l'Ontario

Pour les détails voir les petites  
annonces

**LA GRANDE VENTE d'Egan!!**

**JEUDI, le 26 du courant**

Et se terminera le 27 du courant

LA VENTE COMMENCERA  
à 10 heures et se terminera  
à 5 heures

**G. C. EGAN & Co.,**  
Banquier des deux Provinces de  
l'Ontario

Pour les détails voir les petites  
annonces

**LA GRANDE VENTE d'Egan!!**

**JEUDI, le 26 du courant**

Et se terminera le 27 du courant

LA VENTE COMMENCERA  
à 10 heures et se terminera  
à 5 heures

**G. C. EGAN & Co.,**  
Banquier des deux Provinces de  
l'Ontario

Pour les détails voir les petites  
annonces

**LA GRANDE VENTE d'Egan!!**

**JEUDI, le 26 du courant**

Et se terminera le 27 du courant

LA VENTE COMMENCERA  
à 10 heures et se terminera  
à 5 heures

**G. C. EGAN & Co.,**  
Banquier des deux Provinces de  
l'Ontario

Pour les détails voir les petites  
annonces

**P. BASKERVILLE ET FRÈRES**

**Epicerie, Vins, Liqueurs et Provisions**

A DES PRIX QUI NE PEUVENT PAS ÊTRE SURPASSÉS.

Les importations considérables que nous faisons sont une preuve suffisante pour  
assurer nos clients que nous pouvons leur donner une bonne valeur pour leur argent

**MARCHANDISES SUPÉRIEURES**

**Cotons gris,**

**Cotons blancs**

**Toile écrue,**

**CHEZ**

**BRYSON & Cie.**

**150 Rue SPARKS.**

Vente sans réserve, pour argent comptant

**La vitrine de votre voisin**

Tout le monde doit aller voir la vitrine de M. BOYDEN et les belles marchandises qui  
y sont exposées, et au nombre desquelles on peut admirer des tables de jeu de fantaisie,  
des chaises de luxe, les étages, des mobiliers de salon, et tout ce qu'on peut imaginer de  
plus élégant en fait de buffets de salle. Allez rue Sussex et examinez.

**JOSEPH BOYDEN,**  
Variety Hall et Magasin de Meubles, 532 et 534, rue Sussex.

**A. SWALWELL,**  
ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈRES  
DE PREMIÈRE CLASSE.

**CARRÉ DU MARCHÉ,** 156 RUE SPARKS,  
HAUTE-VILLE.

**L. A. Olivier**  
AVOCAT.

Bureau—Encoignure des rues Rideau et  
Sussex, Block d'Egleson, Ottawa, Ont.

ARGENT A PRÊTER.

Ottawa, 23 juin 1879

**ETAL C.**

**MARCHE BY.**  
Entrée sur la rue Clarence.

**J. MARTEL, Propriétaire.**

Tout en remerciant ses nombreuses prati-  
ques, les invite à venir lui rendre visite.  
Il a constamment en main un assortiment  
complet de

**VIANDES FRAICHES,**  
**SALÉES et**  
**FUMÉES.**

**J. MARTEL.**  
Ottawa, le 28 janvier 1880.

**Jos. SENECAI**  
ENTREPRENEUR DE  
**POMPES FUNÈRES,**

A toujours en main un assortiment d'ar-  
ticles en usage pour les funérailles, de toute  
qualité et pour tous les prix. Plusieurs

**MAGNIFIQUES CORBILLARDS**  
sont à l'ordre. Le tout à des prix très  
réduits.

**JOS. SENECAI,**  
No. 261, rue Dalhousie.  
Ottawa, 26 décembre 1879.

**CHARCUTERIE**  
**FRANÇAISE**

**SEULE MAISON A OTTAWA**

L'on trouvera toujours un assortiment de

**Viande préparée de première qualité**  
Et vendue à des prix modérés.

Dindes désossées, Volailles rôties, Langues  
pressées et marinées, Saucisse de Boulogne,  
Lard salé, etc., etc.

**A. COURCELLE,**  
Carré du marché By, Nos. 14 et 16.  
Ottawa, 24 janvier 1880.

**SAM'S HOTEL,**

**Rue York,**

**EN FACE DU MARCHÉ,**

**L'un des premiers Hôtels**  
**d'Ottawa**

**BONNES CHAMBRES,**

**BONNE TABLE,**

**BONS VINS**

Elle expédie dans toutes les parties du  
Canada et des Etats-Unis, franc de port,  
tous les ouvrages qui lui sont confiés, aus-  
sitôt qu'ils sont imprimés.

S'adresser à l'imprimerie du

**CANADA,**

**Angle des rues Sussex et Murray**

**OTTAWA**

Les personnes visitant Ottawa durant la  
saison feront bien de rendre visite à cet  
hôtel.

Ottawa, 5 février 1880.

